



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 09 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT

Excusés : Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN,

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_07_09022026

Convention de mise à disposition de parties de la parcelle communale AB n°459 en vue de leur utilisation comme jardin au quartier du Psychagnard, niveau 09

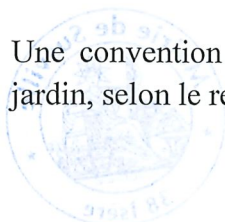
Madame le Maire rappelle les conventions d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin conclues depuis de nombreuses années avec l'Association du Château d'eau et des jardins, en application de la délibération n° D_06_131016 du 13 octobre 2016.

L'association se chargeait de la gestion de l'attribution de parties de la parcelle AB n°459 aux habitants et de récolter les redevances.

Madame le Maire explique que ce mode de fonctionnement est devenu obsolète et que désormais les conventions sont établies en direct entre la commune et les habitants qui souhaitent utiliser un jardin. Elle indique qu'il est nécessaire de régulariser les pratiques par une délibération et des conventions d'utilisation mises à jour.

Elle propose de maintenir les tarifs existants, à savoir 30 euros par an pour un jardin et 15 euros pour un demi-jardin.

Une convention d'utilisation annuelle sera établie avec chaque personne qui utilise un jardin, selon le recensement suivant :



NOM	UNITE	REDEVANCE
CHRISTIN Patrick - ROJAS Michelle	1 jardin	30 €
SIGAUD Philippe	1/2 jardin	15 €
MORICO Stéphane - JIMENEZ Magali	1/2 jardin	15 €
FOUR Sabrina	1/2 jardin	15 €
OLIVIER Jérémy	1/2 jardin	15 €
MAS Jérémy - PLANQUE Laura	1 jardin	30 €
COSTA Anne-Marie	1/2 jardin	15 €
AMIRA Evodie	1 jardin	30 €
SCHEUBLE Patrick	1/2 jardin	15 €
CONCA Luca - CARTON Naïs	1 jardin	30 €
LOSO Muriel	1/2 jardin	15 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

Valide cette régularisation et l'organisation proposée de conventions annuelles avec les utilisateurs de chaque partie de la parcelle AB n° 459 ;

Fixe le tarif de cette utilisation à 30 euros par an pour un jardin et 15 euros par an pour un demi-jardin ;

Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de parties de la parcelle AB n°459 en vue de leur utilisation comme jardin, avec chacun des utilisateurs selon le recensement établi dans le tableau ci-dessus, **à compter du 1^{er} mars 2026, pour un an, renouvelable une fois par tacite reconduction.**

L'ensemble des conventions est annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le février 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire

Valérie CHALLON

